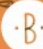


PHILIBERT LEDOUX ET HERVE CROZE

Chronique de
DROIT MARTIEN

**JOURNAL DE VOYAGE DU PROFESSEUR PHILIBERT LEDOUX
SUR LA PLANÈTE ROUGE**



Enrick  Éditions

**Chronique
de
Droit martien**

Philibert LEDOUX

Chronique de Droit martien

(Réédition augmentée de
l'Introduction au droit martien)

Textes choisis et présentés par Hervé CROZE

Enrick 
— ÉDITIONS —

www.enrickb-editions.com

Tous droits réservés, Enrick B. Éditions, Paris, 2022

Illustration couverture : Baptiste Diehl

Réalisation couverture : Comandgo

Directrice collection *LMD – Le Meilleur du droit* :

Tatiana Vassine

ISBN : 978-2-35644-977-1

ISSN Collection : 2609-133X

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE COLLECTION

Cher lecteur,
Chère lectrice,



Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines.

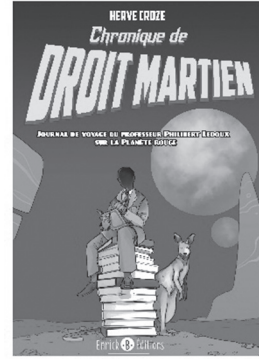
Eh bien, permettez-moi d'«objecter» à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engagement pour la matière.

Forte de ce constat, la collection LMD (non pas «Licence Master Doctorat» mais **Le Meilleur du Droit**) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes,

avocats et même étudiants !) pour sortir du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

Chronique de droit martien – journal de voyage du professeur philibert ledoux sur la planète rouge

Je n’aurais malheureusement pas eu le plaisir de rencontrer le professeur Philibert Ledoux qui fut, à n’en pas douter, l’une des personnalités ayant marqué l’évolution du droit. J’aurais eu néanmoins le plaisir d’échanger avec l’un



des héritiers de sa pensée, le professeur Hervé Croze. Bien que consacrant une partie de son temps à des tâches que certains étudiants pourraient considérer comme hostiles (la procédure civile, les procédures d’exécution, etc.), son esprit aventurier et sa faculté à naviguer hors des sentiers battus l’auront naturellement conduit vers l’espace, puis les travaux du Professeur Ledoux (et assez logiquement vers moi). Quelle n’aura pas été ma surprise lorsqu’il m’aura appris qu’il était devenu l’exécuteur testamentaire de Ledoux ! Au détour d’un café, il évoqua la fascination qu’avait développée Ledoux pour les martiens et une certaine colonelle soviétique prénommée « Tatiana ». Évidemment, il ne s’agissait pas de moi, qui, bien que portant le même prénom, suis beaucoup trop jeune pour avoir rencontré Ledoux ; mais, les détails qu’il me livra coïncidèrent étrangement avec ceux d’une histoire que j’avais entendue depuis ma plus tendre enfance au sujet de mon arrière-grand-mère. Nageuse médaillée olympique, il se racontait qu’elle aurait été colonelle au service de l’Armée rouge et aurait mené une expédition sur Mars destinée à sauver le régime martien et le protéger de l’impérialisme américain. Il se disait même que lors de sa dernière mission, elle aurait

rencontré le Roi des Martiens mais également un дpyr¹ («drug») dénommé «Philiberte» (en russe les consonnes en fin de mot se prononcent). Philiberte donc, malgré sa carrure moins épaisse que les дpyr («drug») de l'époque, ne l'avait vraisemblablement pas laissée indifférente. Mais... leurs chemins s'étaient séparés sur un quiproquo et ils ne s'étaient plus jamais revus.

Ce récit mi-chronique, mi-journal retrace le périple du Professeur Ledoux dans une expédition aussi humaine qu'extra-terrestre. Véritable témoin de l'histoire, il nous livre avec fidélité les détails du premier contact entre les martiens et le code civil napoléonien, et nous révèle les raisons de la fascination de ce peuple pour cette œuvre majeure du droit terrien. Nous savions déjà que le droit français avait eu une influence mondiale. Nous pouvons assurément dire aujourd'hui que son influence est intergalactique.

Chaque lecteur aura l'opportunité de revivre la fabuleuse expédition menée sur Mars par le Professeur Ledoux à une époque où martiens et humains pouvaient encore cohabiter. Il sera aussi une occasion unique de se familiariser avec les us, coutumes et droit martiens (bien utiles lors de rencontres du droit-sième type).

Alors aux lecteurs qui s'appêtent à vivre une expérience singulière, plongez la tête dans les étoiles, vous ne serez pas déçu du voyage.

Tatiana VASSINE

Directrice de la collection «Le Meilleur du Droit»

1. дpyr est un mot russe qui se prononce «drougue». C'est une manière affectueuse de désigner un «mec», un «pote», ou un «ami».

AVERTISSEMENT

Le manuscrit de Philibert Ledoux n'a pas été modifié. Il est rédigé en prenant en compte l'état du droit positif en 1977.

PRÉFACE DE L'ÉDITION 2005

Fallait-il rééditer la Chronique de droit martien du Professeur Ledoux près de trente ans après sa première parution (éditée sous le titre «Introduction au Droit martien») ?

Le contexte spatio-politique s'y prête à peu près, depuis que la situation s'est stabilisée sur le Principal Continent martien. On peut en effet raisonnablement penser que la mission menée au nom des Nations Unies par sa Sainteté le Dalaï Lama débouchera sur un règlement définitif du conflit. Bien que les tests les plus sérieux aient démontré que le fil de rinozan n'est pas cancérigène, l'engouement pour les étoffes martiennes est aujourd'hui fortement retombé. Quant à la condamnation par contumace de Philibert Ledoux, dont la régularité par rapport à la notion de «procès équitable» a été fortement discutée, on sait qu'elle a fait l'objet de plusieurs demandes de révision et que c'est seulement la difficulté à déterminer la procédure applicable qui en retarde le traitement.

Bref, s'il n'est pas encore possible de dire que Ledoux a été, à proprement parler, réhabilité, son action, notamment comme conseiller du chef Skipi Cotontige, est aujourd'hui mieux comprise et replacée dans un contexte général où le moins que l'on puisse dire, c'est que les responsabilités terriennes n'ont pas encore été clarifiées. Ledoux a peut-être été aveuglé par sa passion pour la Planète rouge, mais on ne peut lui contester une totale honnêteté intellectuelle. Comment un chercheur d'une soixantaine d'années, certes grand voyageur, mais pas aventurier pour autant, a pu se transformer en un Robin des Bois ou un Che Guevara, ou mieux un Lawrence d'Arabie d'une planète extra-terrestre ? Cette mutation restera sans doute un mystère.

Qui peut prétendre connaître la personnalité exacte de Ledoux ? Ses collègues connaissaient l'éminent comparatiste

dont l'originalité de pensée éblouissait la plupart, mais irritait aussi peut-être certains (et pas seulement son rival de toujours Paul-Eugène Clou). Après une thèse remarquée sur la distinction entre la condition suspensive et la condition résolutoire, Ledoux sera reçu premier au Concours d'Agrégation, devant Clou précisément. Sa carrière commence mollement dans une Faculté de province où il s'ennuie, s'étant vu confier le cours de procédure civile. Un temps, il s'enthousiasme pour le droit de la sécurité sociale, matière dans laquelle il laisse quelques articles d'une grande profondeur, mais il revient rapidement à ce qui a toujours été son centre d'intérêt principal, à savoir le droit comparé. La petite histoire veut que Ledoux ait commencé sa thèse selon une approche comparatiste et qu'il en ait été prudemment dissuadé par son Directeur de thèse.

Lorsqu'il était étudiant, Ledoux a beaucoup voyagé : en Italie d'abord, ensuite en Espagne où on le croise régulièrement sur les routes de Saint Jacques de Compostelle. Puis il sillonne le Moyen-Orient, va jusqu'à Bagdad. Par curiosité intellectuelle il boucle un tour d'Europe mais n'y découvre pas grand sujet d'étonnement. Il se passionne pour les pays éloignés, non seulement géographiquement, mais aussi culturellement (quel Européen, avant lui, s'était intéressé au droit du Boutan?). Bizarrement il reste à l'écart de la culture anglo-saxonne : ce grand voyageur ne parle pas ou peu l'anglais qu'il lit par ailleurs couramment et sait aussi écrire. On l'a taxé d'anti-américanisme primaire ce qui est une caricature : il a toujours été conscient de la dette de l'Europe occupée à l'égard des États-Unis, mais l'impérialisme l'agace. Gaulliste de la première heure, il restera toujours un esprit farouchement indépendant profondément attaché à la culture européenne qui s'identifie, pour lui, à la culture française.

Cela fait de lui un prosélyte non exempt de contradictions : cet apôtre du Code civil, qui n'aime pas la *common law*, reste béat d'admiration devant des institutions juridiques primitives dont l'étude relève plus de l'ethnologie ou de l'anthropologie que du droit ; ce tenant du constructivisme, qui révère la Cour

de cassation, se complait dans la diversité des règles que lui offre précisément l'étude du système juridique martien, bien que, pas plus qu'un autre il ne soit parvenu à éclaircir la question des « claquemuros ». Cette curiosité intellectuelle perpétuellement en éveil, cet « amateurisme », au sens noble du terme, lui permettent d'avoir l'audace de s'attaquer au défrichage d'un corps de droit entièrement nouveau puisqu'il est celui d'une planète autre que la Terre.

Il faut se replacer dans le contexte des années soixante-dix : la première édition de l'Introduction au Droit martien (c'est-à-dire pratiquement les seuls chapitres rédigés en forme académique par l'auteur, mais évidemment non relus par lui, sans son précieux journal que nous avons ajouté à cette seconde édition) sort en 1977 chez un petit éditeur, aujourd'hui disparu. C'est une compilation d'écrits de Ledoux qui ont été rédigés entre 1974 et 1976, fidèlement réalisée par ses rares disciples, en particulier son thésard Olivier Pommier qui le précède de quelques mois sur Mars et lui voue un dévouement canin ; l'ouvrage sort dans l'indifférence totale et même la semi-clandestinité. Les incidents de la Nolnite sont encore présents dans les mémoires : on a alors la certitude que l'expédition Parker-Smith a été volontairement dévorée par les Martiens, ce qui suscite une réprobation unanime, surtout devant la faible réaction des autorités martiennes (peu de gens à l'époque ont compris qu'il n'y a pas vraiment d'autorités martiennes ; la lecture de l'œuvre de Ledoux les aurait pourtant aidés à comprendre). Les « guerres martiennes », ces affrontements d'ailleurs limités, mais qui font cependant des victimes tant parmi les colons que parmi les Martiens, font rage. Il faut rappeler que c'est en juin 1976 que les Terriens apprennent la défaite de Bulmerdik qui est d'abord une victoire martienne immédiate, mais qui permet de justifier une riposte terrienne particulièrement violente à laquelle les Hommes verts n'avaient aucune chance de résister.

En 1977, Ledoux est sur Mars depuis trois ans, après quelques voyages exploratoires isolés : graphomane, il note tout ce qu'il voit, s'intéressant non seulement au droit, mais

aussi à l'anthropologie, à l'ethnologie, à la géographie et, plus généralement, à la « culture » martienne, heureux de faire éclater ces frontières scientifiques qu'il a toujours ressenties comme des limitations. En même temps, il s'efforce de conceptualiser et d'ordonner, n'hésitant pas à forcer la nature des choses : il veut à tout prix constituer un système juridique martien, de préférence conforme à un modèle de *civil law*. Cette méthode confine parfois à l'aveuglement, ce qui étonne de la part d'un scientifique de cette qualité, mais elle présente l'avantage de faciliter considérablement la compréhension du droit martien pour le juriste français, car l'honnêteté intellectuelle de Ledoux le contraint au constat des différences et ce constat est, pour nous, riche d'enseignements. Tout le monde ne s'intéresse pas au droit martien, mais la comparaison avec un système extrêmement éloigné permet une réflexion profonde sur les mécanismes fondamentaux de la formation et de l'application du droit sous toutes les latitudes spatiales.

Dans l'œuvre de Ledoux, il y a la tentation de l'universalisme à laquelle tout juriste a été un jour confronté, les comparatistes plus que les autres sans doute. Certes, de ce point de vue, la lecture de *l'Introduction au Droit martien* révèle un échec : à quelle institution française ou même terrienne peut être comparé le système des « nésan » martiennes, dans lequel un bien immeuble est « propriétaire » des personnes physiques qui lui sont perpétuellement attachées ? Et comment raisonner dans un système qui, selon Ledoux lui-même, « n'a point de Constitution » ? Mais aussi, quel fantastique élargissement du champ de la recherche dans le domaine des sciences humaines, comme l'a été d'une autre manière l'étude des pratiques des « takdul boil ré ton » martiens dans celui des sciences dures, notamment de la biologie ! C'est sur Mars que Ledoux aura l'intuition de sa fameuse théorie selon laquelle tous les biens sont meubles, qu'il peindra toujours à rendre compatible avec la lettre de l'article 516 du Code civil. Surtout l'œuvre de Ledoux est une pièce essentielle en faveur de la thèse de l'humanité des Martiens, donc de leur droit à disposer d'eux-mêmes et de leur territoire. Déjà

des progrès importants ont été enregistrés puisque la plupart des États terriens interdisent aujourd'hui de photographier ou de filmer les Martiens, de leur offrir de l'alcool et des boissons gazeuses sucrées. Beaucoup reste à faire pour restituer leurs droits aux Martiens; depuis des années, la Fondation pour les Études martiennes, dirigée aujourd'hui par le Doyen Pommier¹, milite pour que leurs terres leur soient rendues et que, sans parler réellement de génocide, les exactions terriennes commises contre ce peuple soient châtiées. Plusieurs actions en justice ont été intentées en ce sens tant devant les juridictions nationales des États dont les ressortissants semblent impliqués que devant les juridictions internationales terriennes. Mais les obstacles juridiques et procéduraux sont sans nombre: quel juge a compétence et autorité pour les questions interplanétaires? Une fondation de droit français a-t-elle qualité pour agir au nom d'un peuple extra-terrestre dont la personnalité juridique interplanétaire se heurte encore à de nombreuses objections? Surtout, plus fondamentalement encore: ce peuple, de quoi est-il composé? Nul doute que les travaux de Ledoux constituent une pièce maîtresse dans le cadre de ces débats.

Ce seul résultat devrait suffire à satisfaire la mémoire de Ledoux pour qui le peuple martien – au moins celui du Principal Continent, qui est le seul qu'il a véritablement connu – est incontestablement composé d'êtres humains. Comment en aurait-il pu être autrement pour lui qui aimait tellement la planète Mars qu'il finit par s'unir à une Martienne? C'est sur Mars que ce célibataire endurci, qui aimait pourtant tellement les enfants, devait finalement fonder un foyer. On ne sait pas grand-chose des dernières années de sa vie, mais l'on ne peut que lui souhaiter chaleureusement d'avoir eu des œufs avec sa compagne.

Hervé Croze

1. Dont nous avons appris depuis le récent décès avec une grande tristesse. La désignation de son successeur à la tête de la Fondation pour les Études martiennes est toujours en cours (NDLR).

Note du préfacier: Comme indiqué plus haut, cette troisième édition inclut non seulement le contenu de la première, c'est-à-dire ce que Ledoux a rédigé dans l'intention de publier un véritable manuel (voire un traité) de droit martien, mais aussi ce qui a été retrouvé de son journal de voyage dans lequel il relate minutieusement sa découverte de la civilisation martienne. Ce récit de voyage, qui prend la forme d'une «chronique», sera lu agréablement par tout lecteur curieux car il n'a pas la technicité du manuel de droit, mais il sera aussi utile aux chercheurs juristes qui souhaitent connaître le droit du Principal Continent. En effet, Ledoux est mal à l'aise pour tout dire dans la structure rigide d'un manuel de droit; il est beaucoup plus disert dans son journal qui contient de nombreuses digressions de nature juridique. Nous pensons que la lecture successive des passages du journal et des chapitres du projet de manuel donne l'information la plus fidèle possible. Naturellement le «montage», c'est-à-dire le choix des endroits où il était utile d'insérer des passages du manuel ou d'autres contributions de Ledoux est de notre fait, de même que les titres des chapitres du journal. Nous espérons ne pas avoir déformé la pensée de l'auteur et permettre ainsi au lecteur d'accéder de façon agréable et complète à la compréhension de la culture martienne, notamment sous son aspect juridique. L'article de Paul-Eugène Clou, que Ledoux avait inclus dans son manuscrit, est reproduit avec l'autorisation de ses ayants-droits.

On trouvera en fin d'ouvrage un glossaire des principaux termes martiens et une table des abréviations.

Remerciements particuliers au Doyen Pommier pour sa contribution à l'épilogue.

I

COMPTOIR ZÉRO

À peine débarqué sur Mars, j'étais déjà émerveillé par la beauté des paysages. De prime abord, j'avais été inquiet en me représentant des martiens verts au milieu d'un paysage rouge, mais je compris rapidement que ce n'était qu'une caricature véhiculée par des journalistes mal renseignés. Et encore, dans la mesure où des journalistes ont jamais mis les pieds sur Mars ! Je pense plutôt qu'ils ont relaté, en le déformant, ce que leur ont raconté les premiers explorateurs. Mars n'est pas le rougeoiement confus et uniforme que l'on nous décrit dans les chromos. Comme sur la Terre, comme sur toutes les autres planètes peut-être, la variété règne à l'infini : variété des paysages, des couleurs – même si, dans le relief, le rouge prédomine d'une manière étonnante pour un Terrien –, de la faune et même de l'humanité ; oui, j'ose le mot d'humanité, car j'ai pu constater depuis que les Martiens, malgré leurs indéniables différences avec les Terriens, méritent également le qualificatif d'êtres humains. Ils sont intelligents, ils éprouvent des sentiments et communiquent entre eux dans un langage articulé. Que demander de plus ? Les critères de l'humanité sont sans doute le problème le plus essentiel qui puisse occuper un juriste. En ce qui me concerne, ma religion est faite : les Martiens sont des êtres humains comme nous et j'ai vu chez eux bien de belles qualités que j'aurais aimé rencontrer chez mes concitoyens de la Terre !

Comme la plupart des voyageurs français ou belges, je débarquais à Comptoir Zéro dans une ambiance rurale et agricole,

qui n'est pas sans rappeler les grands moments de la conquête de l'Ouest américain. Comptoir Zéro est situé à moins de trois *gir* de l'endroit où se posent les vaisseaux martiens et qui se présente comme une sorte de grand terrain de football à peine aménagé; on sait que nos amis martiens, qui sont, par ailleurs, d'excellents pilotes, peuvent se poser absolument n'importe où et même n'importe comment, mais pour la commodité des colons, explorateurs, savants ou commerçants d'origine terrienne, on a très sommairement équipé ce terrain qui ressemble ainsi un peu à nos aérodromes. Le voyageur, qui a été copieusement brinquebalé pendant toute la durée du voyage dans la soucoupe (ce nom terrien n'a aucune signification pour les Martiens du Principal Continent qui nomment leurs vaisseaux *mofil*, ce qui, dans leur langue signifierait plutôt «bateaux» ou «navires»), débarque le cœur au bord des lèvres, au milieu d'un nuage de poussière qui est, effectivement, rougeâtre. Ici point de charmantes hôtesse pour vous guider jusqu'au sol: ceux qui sont assez agiles bondissent à terre, éventuellement en poussant de grands cris de joie s'ils sont d'origine martienne. Ceux qui préfèrent éviter un saut de plus de deux mètres, utilisent le plan incliné râpeux habituellement réservé au bétail (certaines pièces de bétail martiennes préfèrent sauter, mais elles sont rares). C'est ce que je fis prudemment lors de mon premier contact avec la Planète rouge.

Durant le voyage qui fut effectivement pénible et que je continue à trouver éprouvant même après plusieurs trajets Terre-Mars, j'avais lié connaissance avec deux autres Terriens et une Terrienne: les deux hommes étaient des Belges ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait l'avance que cette nation a pris en matière spatiale depuis la conquête de la Lune par un équipage belgo-syldave, mais si l'on excepte cette nationalité commune, ils étaient fort différents: tandis que le Docteur Thierry Pinlot était un scientifique distingué avec qui je n'eus aucune difficulté à trouver des centres d'intérêt commun, bien que sa discipline, la sablogie, qui est l'étude des sables, en particulier martiens, fut très éloignée de la mienne, Samuel Voteke m'apparut très vite comme un de ces aventuriers sans scrupule

dont il convenait de se méfier, d'autant plus que son discours paraissait séduisant. L'homme faisait partie de ces nombreux traîne-savates à qui l'immensité martienne apparaît comme un Eldorado. L'expérience m'a montré que ces individus nuisent gravement à la qualité des relations entre la Terre et Mars, de même que le débarquement de quelques coureurs de piste martiens sur les Champs-Élysées n'a en rien contribué à dissiper chez nos concitoyens la méfiance naturelle que suscite l'étranger, surtout lorsqu'il provient d'une autre planète.

J'appréciais aussi beaucoup la compagnie de la colonelle Tatiana Careline de l'Armée Rouge, bien que l'on m'eût appris à me méfier des Soviétiques, qui sont souvent des espions. Mais enfin il était plaisant d'avoir une compagnie féminine pendant un voyage que l'inconfort fait paraître encore plus long qu'il n'est réellement, bien qu'un *mofil* martien puisse dépasser plusieurs fois la vitesse du son. Ne parlant pas le russe et ma compagne de voyage ne parlant que quelques mots de français, notre conversation fut limitée bien que nous recourrissions de temps en temps au biais de l'allemand que nous maîtrisions passablement l'un comme l'autre. Tatiana – je puis aujourd'hui me permettre cette familiarité – venait sur Mars avec une mission bien particulière qui retint ma curiosité: elle travaillait dans une de ces unités de recherche soviétiques qui font quelquefois sourire les occidentaux et dont l'objet est l'étude de la transmission de pensée. Je fis taire mon esprit cartésien et écoutais ma compagne avec d'autant plus de plaisir que sa stricte combinaison militaire ne pouvait dissimuler totalement sa féminité et que, derrière la rigueur de l'officier, je distinguais bientôt la sensibilité de la femme et la fougue du tempérament slave. Tatiana m'expliqua comme elle le put que la découverte d'une espèce pensante non terrestre pouvait faire accomplir à sa discipline des progrès considérables; je compris que les Soviétiques n'avaient pas hésité à tenter des expériences de télépathie avec des animaux terrestres, comme des chiens, des singes ou des chevaux, pauvres bêtes, mais qu'aucun résultat probant n'avait été obtenu, surtout dans des

sous-marins (je crois bien avoir compris « sous-marin » : *U-Boot*, en allemand). Au contraire, il était tout à fait possible que la communication télépathique avec les Martiens fût facilitée et il était de beaucoup préférable qu'elle soit conduite *in situ* et non sur Terre où, de toute manière, les rares Martiens présents étaient soit des commerçants pressés, soit des aventuriers en perpétuel état d'ébriété (on ne dira jamais assez le mal que la Terre a fait à Mars en faisant connaître l'alcool à ses indigènes, pour ne pas parler des boissons gazeuses qui rongent les périphériques des Hommes verts ; certes, il existe sur Mars des substances stimulantes plus ou moins toxiques dont les colons terriens n'ont pas tardé à faire usage, mais les Martiens ne supportent pas l'alcool et je pense même qu'il détruit leur système nerveux, comme la photographie leur détruit les cartilages, mais évidemment la médecine terrienne se contrefiche de ces questions...). Bref, pour en revenir à Tatiana, elle espérait fort que ses recherches fissent un bond en avant sur Mars ce qui lui permettrait d'obtenir quelques gratifications de son administration et peut-être même une datcha au bord de la Mer noire. Nonobstant la sympathie que m'inspire toute recherche scientifique et l'attrance qu'exerçait sur moi la belle Tatiana, je ne pus m'empêcher de me défier : le problème avec les Rouges est que toute leur recherche a une finalité militaire, ce qui ne peut susciter ma sympathie. Je devais d'ailleurs apprendre plus tard que ce que Tatiana m'avait raconté n'était que partiellement vrai.

Notre petit groupe, que les hasards du voyage avait formé, devait se dissoudre dès l'atterrissage (je ne peux me résoudre à parler d'amarsissage tant le mot est laid). La soucoupe avait fait entendre ce bruit si caractéristique qui retentit lors du débarquement du dernier passager, que l'on peut comparer à celui d'un lavabo qui se débouche brusquement et dont, à l'époque, j'ignorais encore la nature réelle. Je suivis d'abord la file des voyageurs, puis m'en séparai lorsque la plupart embarquèrent sur les chariots à bœufs qui devaient les conduire à Comptoir Zéro. Les bœufs martiens sont grosso modo semblables à des bœufs terriens, si ce n'est que ces derniers ne hululent point, ni

ne recrachent une fumée noire par les naseaux ; de plus ils sont rarement de couleur bleue et ne marchent pas au pas. Mais je ne puis m'attarder sur toutes ces différences de détail, à peine de ralentir exagérément mon récit. De plus je dois me rappeler que je ne suis pas naturaliste et que seul le système juridique martien reste mon objet d'étude.

Donc je préférerais aller à pied : en effet, comme mon expérience de grand marcheur me l'a appris, ce n'est qu'en arpentant un pays qu'on le connaît vraiment. Je dus rapidement déchanter : le trajet entre ce qu'il faut bien appeler l'aérodrome et le bourg qu'est rapidement devenu Comptoir Zéro est dénué de tout charme. Je marchais plus longtemps que je ne le prévoyais le long d'une route de terre battue régulièrement parcourue par les chars à bœufs chargés de passagers : il ne m'était guère difficile d'identifier les visages terriens qui étaient un peu de toutes les nationalités et qui, pour la plupart, allaient de l'aérodrome à Comptoir Zéro. C'était en quelque sorte déjà une invasion comme l'avenir devait sinistrement le confirmer. Il y avait aussi de nombreux extraterrestres, probablement des Martiens mais je n'aurais pu le jurer et ne puis pas davantage aujourd'hui le confirmer. Avant mon départ je m'étais familiarisé avec la physionomie des habitants du Principal Continent grâce aux rares images dont j'avais pu disposer. On sait, en effet, que les Martiens ne supportent pas d'être photographiés, encore moins filmés ce qui leur occasionne une réelle souffrance et peut même être fort dangereux pour leur santé. Dès qu'ils eurent compris ce qu'est un appareil photo ou une caméra, les Hommes verts firent d'horribles grimaces pour échapper à la prise de vue.

Il faut donc déployer des trésors d'ingéniosité pour reproduire l'image fidèle d'un Martien et ce n'est pas sans risque : si l'intéressé découvre la supercherie, il en conçoit une forte irritation. Or, bien que de nature paisible, les Martiens du Principal Continent – sans même parler des Skipis – ont généralement une taille supérieure à la moyenne terrienne (entre 2 m 05 et 2 m 10, à l'exception des « Petits Malins » dont je parlerai plus loin) et sont d'une grande robustesse physique en raison de leur vie

au grand air et de la grande variété d'exercices à laquelle les confrontent une nature encore sauvage et un outillage réduit (arrachage de petits arbres, creusement de grands trous à mains nues, mastication de pouces de *brodom...*). C'est pourquoi la plupart des reproductions de visage martiens dont les terriens disposent sont des croquis faits le plus souvent de mémoire. Elles n'en ont pas moins une réelle exactitude et m'ont permis de savoir efficacement à quoi m'attendre : de toute manière si l'on excepte la couleur verte de leur peau qui correspond, en réalité, à un nuancier allant du bleu clair au jaune flétri, l'aspect des habitants du Principal Continent ne surprend guère le Terrien et n'est en aucun cas de nature à susciter des sentiments de peur ou de répulsion. Au contraire, de leurs silhouettes puissantes et élégantes émanent une réelle majesté et souvent une grande séduction notamment chez les Martiens de sexe féminin (car les Martiens sont au moins bisexués et leur mode de reproduction est comparable à celui des Terriens, sauf en ce qui concerne la gestation dont je parlerai plus loin ; l'existence d'au moins un troisième sexe ou d'une configuration sexuelle intermédiaire est probable, mais non certaine ; peut-être n'est-ce qu'une attitude).

En tout cas les chariots qui me croisaient ou me dépassaient, transportaient, outre un petit nombre de Terriens et des Martiens du Principal Continent, des représentants de différentes espèces ou races, certainement non terriennes, mais de provenance ou de nature difficilement identifiables. Étaient-ils tous d'origine martienne ? Lesquels étaient humains ou animaux ? Y avait-il quelques structures végétales au milieu de tout cela ? Je ne saurais le dire ; en tout cas je n'y vis point de robots, sauf peut-être, à bien y réfléchir, pour le cas du kangourou. C'est seulement plus tard que je découvris l'intérêt des Martiens pour les kangourous, mais à vrai dire je ne sais pas si ce sont exactement des kangourous, ni quelle est leur nature réelle.

À force de marcher, je vis apparaître à l'horizon le mur d'enceinte de Comptoir Zéro. Mur d'enceinte est un grand mot pour désigner ce qui est au plus une palissade de rondins. Pourquoi les premiers Terriens qui se sont installés sur Mars ont-ils éprouvé

le besoin de se clore? Cette région de Mars est parfaitement paisible et d'une manière générale les Martiens ne sont guère agressifs, à l'exception des Skipis qui ont d'ailleurs leurs raisons. C'est sans doute leur goût pour les voyages et la facilité que leurs soucoupes confèrent à ces derniers qui leur donne cette absence de défiance pour l'extranéité. Je me demande encore aujourd'hui si les Martiens comprennent le concept de race et même celui d'espèce: en tout cas ils ne construisent intellectuellement aucune différence sur l'un ou l'autre de ces critères, d'où cette coutume, étrange aux oreilles des Terriens, pour les Martiens de remercier la nourriture qu'ils mangent, fût-elle un kangourou.

Comptoir Zéro est-il une possession belge? Certes les premiers colons étaient originaires de Belgique, mais l'on sait que la plupart des nations terriennes s'accordent sur l'internationalisation de l'espace et des corps célestes. Mais c'est là une conception qui ne prend pas en compte l'existence de nations extraterrestres dont naguère on n'envisageait pas même la possibilité. Le territoire de Comptoir Zéro est incontestablement «martien» et «appartient» au Principal Continent, mais les Terriens ne sont guère réceptifs à ce raisonnement et les Martiens ne me semblent pas avoir compris l'enjeu de la question. Plus tard lorsque j'eus appris suffisamment de martien pour m'entretenir avec eux, surtout avec ceux qui réfléchissent sur ces questions et qui sont, essentiellement, des Petits Malins, j'ai réalisé combien leur rapport avec la propriété des personnes et la souveraineté des nations sur leur territoire était différente de la nôtre. Cette incompréhension réciproque des systèmes juridiques contribua sans doute au développement des événements dramatiques que nous avons vécus depuis, même si la cause principale en est certainement la cupidité des Terriens. Si l'on peut trouver des points communs entre la manière de rendre la justice sur Mars et sur Terre, voire dans la répression des infractions ou l'utilisation de la technique contractuelle notamment pour le commerce, en revanche je vois de profondes différences dans l'appropriation de l'espace, dans le système de production des normes (les Martiens n'ont point de Constitution!) et même

dans la conception de la vie et de la mort et, sans doute de la notion même d'humanité.

Je ne peux donc que constater qu'un groupe de Terriens, dont les premiers étaient de nationalité belge, a occupé sur une planète «étrangère» une certaine superficie qu'ils utilisent. Ce n'est pas, à proprement parler, une occupation par le Royaume de Belgique; il n'y a là qu'une accumulation d'initiatives privées. Sans doute chaque colon se sent-il «propriétaire» de la parcelle de territoire sur laquelle il a édifié sa cabane, mais quelle signification a cette revendication dans le cadre du système juridique martien ou, de manière plus restreinte, celui du Principal Continent? Comptoir Zéro ne compte que quelques centaines de ressortissants qui sont aujourd'hui de plusieurs nationalités terriennes. Ils ont spontanément élu une manière de conseil municipal qui, à son tour, a désigné un «maire» qui se trouve être un ressortissant belge; les quelques Martiens qui se sont associés à la vie du Comptoir n'ont pas le droit de vote ce qui est pour eux sans importance. Il n'y a pas de drapeau, pas plus de la Belgique que de la Terre. Quelle est la valeur de ce système dans ce Droit interplanétaire en construction? Les comptoirs se multiplient rapidement. Certains se présentent plus comme des colonies. On signale au Nord une présence de nature paramilitaire, heureusement freinée par la relative faiblesse des moyens de transport interplanétaires terriens, mais les choses évoluent rapidement, hélas!

Le site de Comptoir Zéro a été admirablement choisi au confluent de deux fleuves d'importance moyenne sur un terrain pratiquement plat entouré de forêts. Bien que Mars soit plus petite que la Terre, de sorte que l'on y ressent une étonnante impression de légèreté, les colons n'ont eu que l'embarras du choix tant le Principal Continent est vaste en proportion de la population qui l'occupe. Aucune approche scientifique sérieuse du Principal Continent, qu'elle soit géographique, économique ou géostratégique, ne peut être faite sans prendre en considération le très faible effectif de la population en comparaison des surfaces disponibles, situation qui est sans doute propre au

Principal Continent, mais après tout c'est la seule région que nous connaissons vraiment. Il y a une ville martienne non loin de Comptoir Zéro, «non loin», c'est-à-dire, à l'échelle martienne, quelques centaines de *gir*, de sorte que l'on doit le plus souvent y aller en soucoupe. C'est la raison pour laquelle des Terriens entreprenants ont importé sur Mars quelques véhicules tous terrains et même de petits avions ou des hélicoptères, mais il faut aussi faire venir le carburant en attendant que les premiers forages sur Mars donnent des résultats. Tout ce matériel est généralement transporté en soucoupes, ce qui fait la prospérité des commerçants martiens. Entre Comptoir Zéro et la ville la plus proche que les martiens nomment Bomono (et non Bonomo comme on le trouve à tort dans le rapport Haddock-Tchang), il n'y a que des pistes discontinues, quelques groupements d'habitations martiennes auxquels on hésite à donner le nom de villages et deux ou trois élevages de soucoupes.

C'est en franchissant le mur d'entrée que je compris l'erreur que j'avais commise en n'empruntant pas les chars à bœufs. J'avais été devancé au moins par la vingtaine de personnes qui m'accompagnaient dans la soucoupe de sorte que toutes les chambres disponibles devaient être occupées. Je m'enquis des disponibilités du parc hôtelier auprès de l'autorité locale en la personne de l'un des «policiers» de Comptoir Zéro qui surveillait avec discrétion mais efficacité les nouveaux arrivants; il ressemblait à cet acteur américain qui joue dans des *westerns*: John Ford, ou quelque chose dans ce genre. Dans les premiers jours de sa fondation, «CZ» – c'est ainsi que ses habitants désignent le village – s'était doté d'un bar-restaurant-hôtel financé par une grande brasserie, à l'enseigne «Chez Jeff», qui offrait une dizaine de chambres doubles qui devinrent rapidement triples, puis quadruples. L'avisé commerçant ne tarda pas à ajouter un apprentis qu'il garnit d'une vingtaine de couchages sommaires. Je voyais mal la belle Tatiana partager cette promiscuité, mais j'appris qu'elle avait été accueillie par un résident avec lequel son Gouvernement avait noué des contacts dans des conditions obscures (les Soviétiques sont souvent mystérieux). Quant à moi

je dus me contenter d'un coin de l'appentis où j'eus à peine la place de déployer mon duvet.

J'employais la fin de la journée à visiter Comptoir Zéro, ce qui fut rapidement fait en raison de la monotonie de l'urbanisme. Les maisons des pionniers sont construites en bois et il n'y a aucune place pour l'architecture martienne. Les commerces sont réduits au strict nécessaire : il y a une sorte de magasin général où l'on trouve un peu de tout et qui est tenu par un Chinois (que diable un Chinois peut-il faire ici ?), une échoppe martienne qui vend des produits locaux que l'on achète surtout comme souvenirs pour montrer à sa famille ou ses amis que l'on a bien été sur Mars. L'hôtel de ville, qui n'a pas grande allure, comporte une grande pièce où se réunit le conseil municipal et qui fait aussi office de salle de cinéma. J'ai cru apercevoir une église, plutôt une chapelle qui est, de fait, partagée entre plusieurs cultes, mais je n'ai pas poussé plus loin mes investigations, devant encore passer à la banque pour échanger mes francs français contre des francs belges, seule monnaie que Jeff acceptât, à l'exception des dollars américains. Le problème du change est un casse-tête horripilant et je me demandais bien comment j'allais faire une fois sorti de Comptoir Zéro. Quand on pense que même nous, Européens, n'avons pu nous mettre d'accord sur une monnaie unique ! Je fus épouvanté par le montant des commissions perçues à l'occasion de l'achat des devises, mais je dus me résigner en raison du monopole de l'établissement ; il était probablement possible de s'approvisionner au marché noir, mais ce n'est pas dans mon tempérament et je n'avais plus assez de temps pour le faire.

Fatigué, je dînais rapidement d'un légume local que Jeff faisait frire après l'avoir découpé en bâtonnets, accompagné d'une bière. Je renonçais à contempler mon premier coucher de soleil martien, m'étendis sur mon duvet, lut quelques articles du Code civil et ne tardai pas à m'endormir malgré les conversations de mes voisins qui se prolongèrent tard dans la soirée dans des langues diverses.